



Brevet Professionnel des Activités Physiques Pour Tous (BPJEPS APT)

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser un **dossier d'inscription** pour participer aux tests de sélection du Brevet Professionnel des Activités Pour Tous (BPJEPS option APT)

Attention : Seuls les dossiers complets et retournés à l'IRSS – 26, rue Nationale – 49300 Cholet, seront pris en compte.

La fiche de renseignements sur la structure de stage peut être déposée le jour des tests de sélection.

Ils se déroulent en deux étapes :

1^{ère} étape →

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP APT définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Épreuves physiques

Test de Luc Léger : Femme : Palier 5, Homme : Palier 7
Test d'habiletés motrices (feuille jointe)

Sont dispensés de ces tests

Les personnes titulaires : - d'un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports.
- du BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport (BEES 1, 2,3).

Vous devez fournir une photocopie du diplôme.

Attention le tronc commun ne dispense pas de ces tests

2^{ème} étape : → Les tests de sélection IRSS :

Rappel : Si vous réussissez les Tests des Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation du BP APT ou si vous possédez un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports, vous pouvez vous présenter aux tests de sélection IRSS.

Pratiques Physiques	Les activités physiques d'entretien corporel. (Suivre un cours de renforcement et de stretching de 45 mn) Les activités physiques à caractère ludique. (Sport collectif - 40 mn) Les activités physiques en espace naturel (Course d'orientation)	Évaluer l'aptitude du candidat à pratiquer des APS variées.
Entretien individuel	Entretien portant sur les expériences, le projet professionnel du candidat - Durée 15 mn Vous devez lire attentivement le dossier d'inscription et le compléter soigneusement .	
Test écrit	Cette épreuve porte sur les connaissances générales des activités pour tous, elle a pour finalité l'expression écrite et la réflexion du candidat - Durée 1h30	

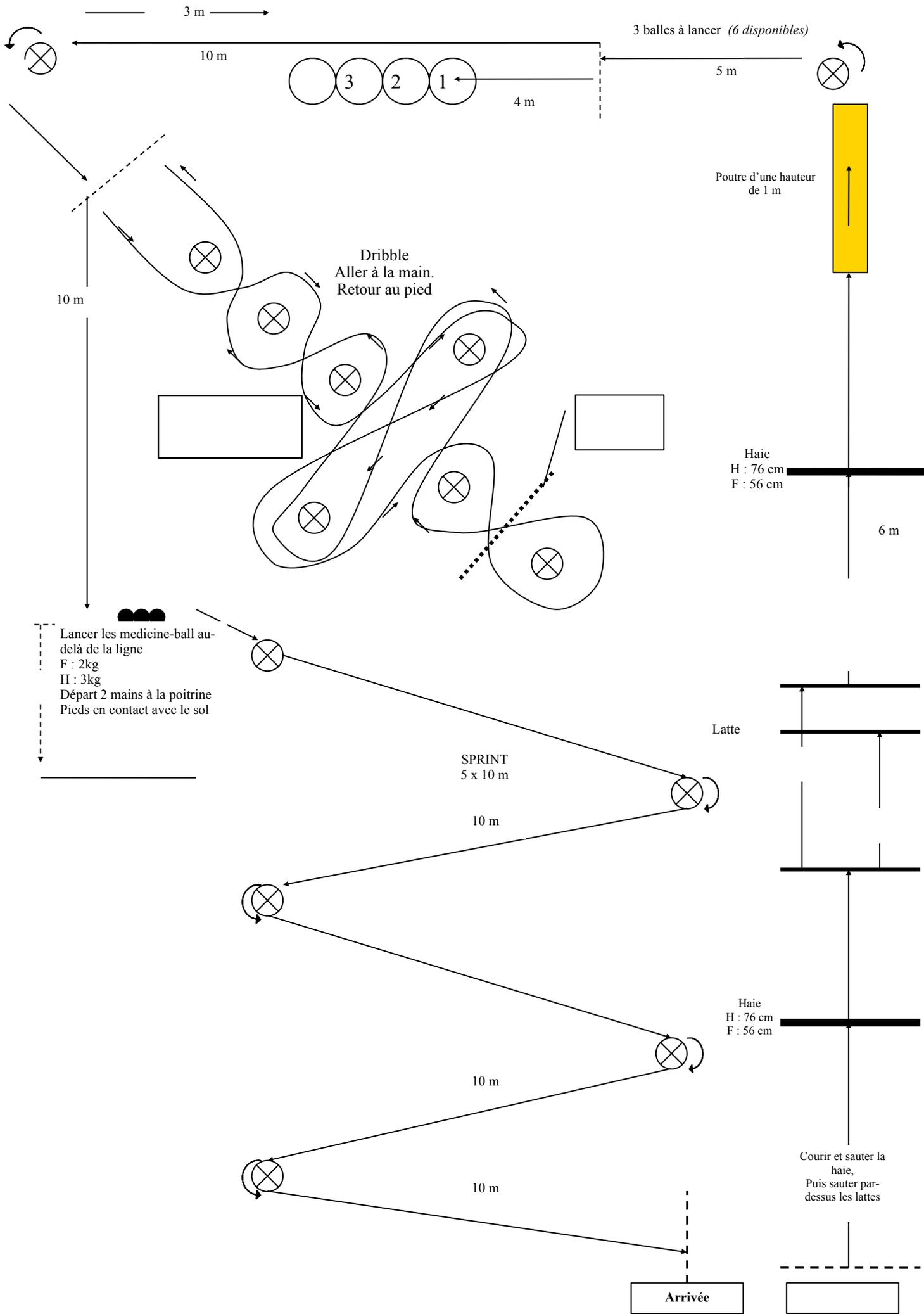
J'attire votre attention sur le dossier d'inscription qui doit être complété **très soigneusement** (en particulier la fiche de renseignements sur la structure de stage).

Les documents à joindre sont :

- ⌚ La copie de l'attestation de recensement
- ⌚ Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les Français de moins de 25 ans.
- ⌚ Photocopie recto verso de la carte d'identité.
- ⌚ Attestation AFPS ou PSC1 ou équivalent
- ⌚ Un certificat médical **original, délivré par un médecin du sport**, de non contre indication à la **pratique et à l'enseignement** des activités physiques pour tous **de moins de 3 mois**
- ⌚ Le règlement des frais d'inscription d'un montant de 60 euros à l'ordre de **l'IRSS**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le coordinateur de la formation
Arnaud FROUIN



Validation et barème.

Durée

La durée maximale du parcours doit être égale :

Pour les hommes < à 1 minute 25 secondes

Pour les femmes < à 1 minute 45 secondes

Tout dépassement de temps entraîne **1 point** de pénalité par tranche de 5 secondes.

Toute erreur dans le parcours entraîne des pénalités conformément au tableau ci-dessous :

Pénalités

- Chute d'une latte au passage des haies : **1 point**
- Non franchissement de l'espace [2 mètres (h) - 1,80 mètre (f)] : **1 point**
- Par cible manquée au lancer de balles : **1 point**
- Non-passage à un plot à l'un des 2 slaloms : **1 point**
- Ballon non immobilisé au pied dans le cerceau, au retour : **1 point**
- Toucher de l'élastique (pied) : **1 point**
- Franchissement de l'élastique balle tenue : **1 point**
- Toucher la balle de la main pendant les dribbles au pied : **1 point**
- Par médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 mètres : **1 point**
- Ne pas contourner ou renverser un plot : **1 point**
- Pieds sur la ligne aux impulsions ou au lancer : **1 point**
- Pieds qui décollent ou non-respect d'une ligne : **1 point**

Pour valider le test il ne faut pas dépasser :

- 3 points** pour moins de 30 ans,
- 4 points** de 30 à 40 ans,
- 5 points** jusqu'à 50 ans,
- 6 points** au-delà.